

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Vendredi 10 Juillet 2020**

DEL.2020.07.10-001 - Election sénatoriale - élection des délégués.

L'an deux mil vingt, le dix juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 24
- Nombre de procurations : 4
- Absent : 1
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 Juillet 2020

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
23 JUIL. 2020
Bureau du Courrier

Monsieur Marc LOVISI a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel			
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie		X	DE SOUZA Bernard
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry		X	PONS Annie
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine		X	LAGARRIGUE Henri
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo		X	AMRA Julia
AMRA Julia	X		

DEL.2020.07.10-001 - Election sénatoriale - élection des délégués.

Rapporteur : Madame Le MAIRE

- Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire ou à désigner pour chacune des communes du département de la Gironde à l'occasion des élections sénatoriales de la série 2 du 27 septembre 2020 ;
- Considérant que les Conseils municipaux des communes de Gironde doivent désigner, le vendredi 10 juillet 2020, leurs délégués et délégués suppléants aux élections sénatoriales ;
- Considérant que la Ville de Parempuyre, dont le Conseil municipal comprend 29 membres, doit désigner 15 délégués et 5 suppléants ;

Madame le Maire expose que :

Il convient de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Deux listes ont été déposées :

- Liste conduite par Béatrice de FRANÇOIS
- Liste conduite par Henri LAGARRIGUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE

Après en avoir délibéré au scrutin secret

A élu dans les conditions suivantes :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	28
Nombre de bulletins blancs ou nuls	/
Nombre de suffrages exprimés	28
Liste Béatrice de FRANÇOIS	21
Liste Henri LAGARRIGUE	7

Ont été élus délégués :

- **Pour la liste Béatrice de FRANÇOIS :**

- Béatrice de FRANÇOIS
- Bernard DE SOUZA
- Annie PONS
- Jean-Michel SEINTIGNAN
- Roselyne TURBÉ
- Benjamin DERVIEUX
- Brigitte SAUX
- Nicole FLOIRAC
- Marc VERDIER
- Annie VALLEJO
- Irma DEL POZO
- Jean-François BRIC

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

23 JUL. 2020

Bureau du Courrier

- **Pour la liste Henri LAGARRIGUE :**

- Henri LAGARRIGUE
- Julia AMRA
- Roméo DOS SANTOS

Ont été élus suppléants :

- **Pour la liste Béatrice de FRANÇOIS :**

- Nicky GUILBAULT
- Catherine CHHIM
- Bernard VINCE
- Catherine DURAND

- **Pour la liste Henri LAGARRIGUE :**

- Nicole LALANNE

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre

Le 10 juillet 2020

Béatrice de FRANÇOIS

Maire

